

Province de Québec  
MRC de l'Islet  
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 6 mai 2019 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Pierre Harton  
Siège #2 - Donald Toussaint  
Siège #3 - Gérald Melanson  
Siège #4 - Stéphanie Lizotte  
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Siège #5 - Denis-Paul Ouellet

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Céline Avoine. Madame Marie-Claude Chouinard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**146-05  
2019**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 01 avril 2019**

**3.2 - Séance extraordinaire du 15 avril 2019**

**3.3 - Séance extraordinaire du 30 avril 2019**

### **4 - AFFAIRES COURANTES**

**4.1 - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou l'attribution d'un contrat**

**4.2 - Présentation des états financiers de la Municipalité pour 2018**

**4.3 - Politique relative au harcèlement sexuel et psychologique**

**4.4 - Prix par SNC Lavalin pour trottoir**

**4.5 - Engagement d'un Laboratoire (Réfection de l'Avenue de l'Aqueduc, rue des Marais et le Rang Terrebonne**

**4.6 - Tétra-Tech (prix pour RIRL)**

**4.7 - Soumission Raymond Chabot Grant Thornton pour 2019-2020-2021**

**4.8 - Demande pour les zones à risque**

**4.9 - Employés de la piscine**

**4.10 - Lignage des rues (Michel Drapeau)**

**4.11 - Mandat pour engagement arpenteur Avenue de l'Aqueduc, Rue des Marais et Rang Terrebonne**

- 4.12 - Lampes de rue au DEL
- 4.13 - Gravier terrains rue des Marais
- 4.14 - Dossier du propriétaire du 5 rang Taché est
- 4.15 - Visite d'information du MFFP à la MRC de Montmagny le 22 mai 2019
- 4.16 - 42e Conférence Régionale Réseau environnement le 16 mai 2019 à Rimouski
- 4.17 - Défi Vélo Pierre Daigle le 7 septembre prochain
- 4.18 - Invitation 41e Revue annuelle du Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier
- 4.19 - Demande de mettre sur pied un service de collecte pour les sinistrés de la Beauce
- 4.20 - ADMQ- Activité de perfectionnement (bien utiliser le SEAO et la Gestion des Ressources humaines et la loi sur les Normes du travail)
- 4.21 - Tournoi de Golf annuel de la Fondation des services de santé de la M.R.C. de l'Islet le 19 août 2019
- 4.22 - Fédération Canadienne de la Municipalité (offre d'adhésion)
- 4.23 - Demande du Service Incendie
- 4.24 - MMQ - recommandations suite visite d'inspection

## 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

## 6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Bordereau des correspondances
- 6.2 - Demande de la Maison de la Famille pour inscription gratuite pour les jeunes

## 7 - VARIA

- 7.1 - 10 cartes pour le méchoui à la Salle du Centenaire
- 7.2 - Nouvelle résolution pour demande programme RIRL
- 7.3 - Appui à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réouverture de l'école
- 7.4 - Offre d'emploi directeur général secrétaire-trésorier ou directrice générale secrétaire-trésorière
- 7.5 - Affectation du surplus accumulé
- 7.6 - Suivi de la subvention FEPTU
- 7.7 - Finition de la location pour la surveillance scolaire
- 7.8 - Suivi du trottoir
- 7.9 - Préservation du patrimoine dans la Municipalité
- 7.10 - Remerciement
- 7.11 - Pancarte de limite de vitesse
- 7.12 - Lettre Sébastien Ouellet

## 8 - FINANCES

- 8.1 - Acceptation des comptes

## 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 - Séance ordinaire du 01 avril 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 01 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 avril 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**148-05  
2019**

### **3.2 - Séance extraordinaire du 15 avril 2019**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**149-05  
2019**

### **3.3 - Séance extraordinaire du 30 avril 2019**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

## **4 - AFFAIRES COURANTES**

**150-05  
2019**

### **4.1 - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou l'attribution d'un contrat**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ.c.C-27.1) (ci-après: le "CM") ou 573.3.1.3. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ.c.C-19) (ci-après: la "LCV"), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Toussaint et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée:

#### **1. Préambule**

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

#### **2. Objets**

La présente procédure a pour objets:

a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;

c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### **3. Interprétation**

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### **4. Fonctionnaire responsable**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. A cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou l'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire trésorier, le directeur général et secrétaire adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: [munistep@globetrotter.net](mailto:munistep@globetrotter.net), ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### **5. Obligations du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment:

a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;

b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;

c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;

d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c.A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV

### **6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique**

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui:

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité

#### **7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un "fournisseur unique"**

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un "fournisseur unique" si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

#### **8. Entrée en vigueur**

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité

#### **4.2 - Présentation des états financiers de la Municipalité pour 2018**

Mme Avoine fait la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2018

**151-05  
2019**

#### **4.3 - Politique relative au harcèlement sexuel et psychologique**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'adopter une politique relative au harcèlement sexuel et psychologique tel qu'exigée par la CNESST et rétro actif à janvier 2019. Ce document sera classé en annexe avec les conditions de travail des employés.

**152-05  
2019**

#### **4.4 - Prix par SNC Lavalin pour trottoir**

Il est proposé par le conseiller Gérald Mélanon, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de donner le mandat à la firme SNC Lavalin pour la préparation de divers documents et rencontre pour la réfection des trottoirs sur la Rue Principale et ce, tel que décrit dans l'offre datée du 6 mai no dossier 874212-1900-005 au montant d'environ 9000.00\$ à 12000.00\$.

**153-05  
2019**

#### **4.5 - Engagement d'un Laboratoire (Réfection de l'Avenue de l'Aqueduc, rue des Marais et le Rang Terrebonne**

Considérant que nous avons reçu 3 soumissions pour le mandat d'un Laboratoire pour la réfection de l'Avenue de l'Aqueduc de la rue des Bouleaux Ouest à l'Avenue de l'Aqueduc, rue des Marais et Rang Terrebonne de la route 204 à l'Avenue de l'Aqueduc soient:

LEQ 13700.00\$ plus les taxes applicables

GHD 15750.00\$ plus les taxes applicables

Englobe 16165.00\$ plus les taxes applicables

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission du Laboratoire LEQ pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site phase 1 pour la réfection de l'Avenue de l'Aqueduc, rue des Marais et Rang Terrebonne pour un montant de 13700.00\$ plus les taxes applicables.

**154-05  
2019**

#### **4.6 - Tétra-Tech (prix pour RIRL)**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil mandate la compagnie Tétra-Tech QI inc. pour la démarche du RIRL pour un montant de 9800.00\$ plus les taxes applicables.

**155-05  
2019**

**4.7 - Soumission Raymond Chabot Grant Thornton pour 2019-2020-2021**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu d'accepter la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation d'audit des états financiers, la préparation du rapport Sésam et la présentation du rapport au conseil municipal pour 2019 au montant de 7990\$, pour 2020 au montant de 8150\$ et pour 2021 au montant de 8315\$.

**156-05  
2019**

**4.8 - Demande pour les zones à risque**

Il est proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'accepter la demande des parents qui demeurent en zone à risque pour le paiement du transport scolaire le matin et le soir.

**157-05  
2019**

**4.9 - Employés de la piscine**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'engager Audrey Gagnon, Maude Santerre comme moniteur-sauveteur pour la piscine cet été.

**158-05  
2019**

**4.10 - Lignage des rues (Michel Drapeau)**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission de Michel Drapeau pour le lignage du coin des rues via la Rte 204 pour un montant entre 250\$ à 300\$.

**159-05  
2019**

**4.11 - Mandat pour engagement arpenteur Avenue de l'Aqueduc, Rue des Marais et Rang Terrebonne**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater Arpentage Côte Sud pour piqueter l'Avenue de l'Aqueduc de la Rue des Bouleaux Ouest à la Rue du Centre-Récréatif, le Rang Terrebonne de la Route 204 à l'Avenue de l'Aqueduc pour un montant de 1750.00\$ plus les taxes applicables.

**160-05  
2019**

**4.12 - Lampes de rue au DEL**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de faire l'achat de 20 lampes de rues au DEL afin de continuer la conversation des lampes au montant de 295.00\$ la lampe + 17.25\$ le photocell plus les taxes applicables..

**161-05  
2019**

**4.13 - Gravier terrains rue des Marais**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser l'achat de gravier et/ou concassé pour les terrains sur la rue des Marais.

**4.14 - Dossier du propriétaire du 5 rang Taché est**

Aucune information reçue de la part du propriétaire du 5 Rang Taché Est dossier à suivre.

**162-05  
2019**

**4.15 - Visite d'information du MFFP à la MRC de Montmagny le 22 mai 2019**

Considérant avoir reçu une invitation pour une visite d'information du MFFQ à la MRC de Montmagny le 22 mai 2019 de 9:00hrs à 12:00 hrs;

Considérant que les sujets traités seront les interventions dans les rives (ponceaux, empierrement, entretien de cours d'eau, etc.);

Considérant que cette rencontre est importante pour les inspecteurs municipaux et les responsables de voirie:

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mm Armand Pellerin et Mario St-Pierre à assister

à cette rencontre le 22 mai prochain.

#### **4.16 - 42e Conférence Régionale Réseau environnement le 16 mai 2019 à Rimouski**

Les membres du conseil n'autorisent pas cette journée pour cette année.

**163-05  
2019**

#### **4.17 - Défi Vélo Pierre Daigle le 7 septembre prochain**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le Défi Vélo Pierre Daigle de circuler sur les routes et rangs de notre Municipalité lors de leur circuit qui aura lieu le 7 septembre prochain . Que cette résolution ne soit valide que si l'organisme obtient l'autorisation du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec pour l'utilisation de la Route 204.

#### **4.18 - Invitation 41e Revue annuelle du Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier**

Il n'y a personne qui est disponible pour cette activité.

#### **4.19 - Demande de mettre sur pied un service de collecte pour les sinistrés de la Beauce**

À remettre à une prochaine réunion.

**164-05  
2019**

#### **4.20 - ADMQ- Activité de perfectionnement (bien utiliser le SEAO et la Gestion des Ressources humaines et la loi sur les Normes du travail)**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la directrice-générale Mme Marie-Claude Chouinard à s'inscrire pour l'activité de perfectionnement "Bien utiliser le SEAO et la Gestion des ressources humaines et la loi sur les Normes du travail" au coût de 20.00\$ le mercredi 29 mai 2019 au Lac-Échemin.

#### **4.21 - Tournoi de Golf annuel de la Fondation des services de santé de la M.R.C. de l'Islet le 19 août 2019**

Il n'y a aucune personne de disponible à cette date.

**165-05  
2019**

#### **4.22 - Fédération Canadienne de la Municipalité (offre d'adhésion)**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adhérer à la Fédération Canadienne des Municipalités pour 2019 pour un montant de 465.40\$.

#### **4.23 - Demande du Service Incendie**

La demande de la part de la Brigade des Incendies concernant un trailer fermé pour le VTT, cette décision est reportée pour l'année prochaine ou

l'autre année car il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la nouvelle TECQ.

166-05  
2019

#### 4.24 - MMQ - recommandations suite visite d'inspection

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que suite aux recommandations de la part de la MMQ les employés effectueront les modifications demandées avec prise de photos.

### 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

#### 6 - CORRESPONDANCE

##### 6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

22-04-2019	Alain Bouchard consultants JMJ Inc.	Nouveau produit solaire
02-04-2019	Association Pulmonaire	Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
29-03-2019	Bernard Généreux	Accusé réception au sujet de Programme de la taxe sur l'essence (TECQ)
24-04-2019	Christian Picard attaché politique	Lancement édition 2019-2020 du programme Mada
01-05-2019	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	Convocation assemblée générale annuelle mercredi 19 juin 2019
	Les Ambulances L'Islet-Sud	Inauguration le 2 juin
03-04-2019	Les Entreprises Bourget	Offre de service (abat poussière mais en liquide)
10-04-2019	Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation	La semaine de la Municipalité fait peau neuve
Février	Maison de la Famille	Pour Accès loisirs été 2019
18-04-2019	Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025
29-04-2019	Ministère des Transports du Québec	Situation des ponts sur notre réseau municipal
09-04-2019	Ministre de l'infrastructure et des Collectivités	Annonce concernant l'ajout de 2,2 milliards au fonds de la taxe sur l'essence
18-04-2019	Richard Courtemanche	Lettre adressée au Premier Ministre Legault (les nationalistes québécois devront maintenir une certaine domination dans la Province.

167-05  
2019

##### 6.2 - Demande de la Maison de la Famille pour inscription gratuite pour les jeunes

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité offrira gratuitement 3 inscriptions au terrain de jeux, 3 inscriptions à la piscine et 3 inscriptions au soccer et ce, pour répondre à la demande de la Maison de la Famille dans le cadre des loisirs printemps été 2019.

### 7 - VARIA

168-05  
2019

##### 7.1 - 10 cartes pour le méchoui à la Salle du Centenaire

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Gérald Mélanson et résolu d'acheter 10 cartes à 25.00\$ pour le méchoui de la Salle



du centenaire pour samedi le 11 mai 2019.

Le conseiller Donald Toussaint et la conseillère Stéphanie Lizotte se retirent de la décision.

**169-05  
2019**

### **7.2 - Nouvelle résolution pour demande programme RIRL**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Perpétue a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Islet a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Perpétue désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Perpétue choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, sur la proposition de la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**170-05  
2019**

### **7.3 - Appui à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réouverture de l'école**

Considérant que notre municipalité accorde une grande importance au maintien de l'École primaire dans notre village;

Considérant que nous sommes convaincus que l'école est un service essentiel et un partenaire incontournable dans la réalisation de nos objectifs de développement;

Considérant que nous sommes très sensibles à la situation de l'École de Sainte-Lucie-de-Beauregard et que nous admirons les efforts et la mobilisation déployés par cette petite communauté pour assurer la réouverture de son école primaire;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue appuie la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réouverture de l'école auprès de la Commission Scolaire de la Côte-du-Sud

Qu'une copie de la résolution ainsi que la lettre de présentation soit expédiée Mme Marie-Ève Proulx Ministre délégué au Développement économique régional et Ministre responsable de la Région Chaudière-Appalaches, une copie également à M. Jean-François Roberge, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à la Municipalité de Sainte-Lucie et au Préfet de la MRC de l'Islet.

**171-05  
2019**

#### **7.4 - Offre d'emploi directeur général secrétaire-trésorier ou directrice générale secrétaire-trésorière**

Il est proposé à l'unanimité de préparer une offre d'emploi pour le poste de cadre de directeur général secrétaire-trésorier ou directrice générale secrétaire-trésorière et ce en raison de la diminution de jours de travail de la directrice générale actuelle qui aura dorénavant la fonction de Conseillère Stratégique d'Administration Municipale dès l'embauche de la personne sélectionnée.

**172-05  
2019**

#### **7.5 - Affectation du surplus accumulé**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'affecter un montant de 18147.07\$ pour finaliser le prêt des travaux de la taxes d'accises pour l'Avenue de l'Aqueduc.

#### **7.6 - Suivi de la subvention FEPTEU**

Le dossier de la subvention du FEPTEU est présentement en analyse.

**173-05  
2019**

#### **7.7 - Finition de la location pour la surveillance scolaire**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue mettra un terme à la location de 1000.00\$/mois avec la Fabrique de Sainte-Perpétue pour le service de surveillance scolaire et ce, le 30 juin prochain.

#### **7.8 - Suivi du trottoir**

Nous attendons après le Ministère des Transports pour poursuivre le dossier des trottoirs car il faut l'approbation des plans pour la préparation des devis.

**174-05  
2019**

#### **7.9 - Préservation du patrimoine dans la Municipalité**

Considérant que nous avons des immeubles patrimoniaux sur notre territoire;

Considérant que le conseil municipal a l'intention de sauvegarder lesdits immeubles soient: l'intérieur de l'Église, le cimetière protestant, vieux pont Rivière- Ouelle, Moulin à scie Maurice Lebel;

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue mette un effet de gel pour la sauvegarde desdits immeubles jusqu'à ce que des règlements entre en vigueur.

#### **7.10 - Remerciement**

La directrice générale secrétaire-trésorière remercie le travail de Lorraine lors de son congé de maladie.

#### **7.11 - Pancarte de limite de vitesse**

Nous contcterons la compagnie Kalitec pour savoir où en est rendu la correction de notre pancarte de limite de vitesse et demanderons les clefs usb qui devaient être avec les pancartes lors de la livraison.

#### **7.12 - Lettre Sébastien Ouellet**

Le conseil municipal a reçu une lettre de la part de M. Sébastien Ouellet président de l'organisme de la Médiathèque l'Héritage de l'Islet-Sud concernant une demande de rencontre avec le conseil, une lettre a été expédiée à M. Ouellet pour répondre que le conseil n'a pas de disponibilité

pour une rencontre et que la Bibliothèque municipale demeurera dans notre immeuble.

## **8 - FINANCES**

**175-05  
2019**

### **8.1 - Acceptation des comptes**

Proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	99 820.88\$
Comptes fournisseurs et JG	74 890.84\$

Classés en annexe

---

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et le conseiller Gérald Melanson.

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période des questions débute à 21 : 00 heures.

**176-05  
2019**

## **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller GuyJoncas et résolu que la séance soit levée à 21 : 05 heures.

---

Céline Avoine, mairesse

---

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.